

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 2 novembre 2022

La séance est ouverte à 18 heures 02 à la Mairie du 6/8 par M. le Maire.

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, merci de votre attention. Nous allons commencer ce Conseil d'arrondissements du 2 novembre 2022. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs qui assistez à ce Conseil d'arrondissements dans la salle du Conseil d'arrondissements bienvenue. Et puis, comme d'habitude, Mesdames et Messieurs qui nous regardez sur Facebook et Youtube, merci de nous suivre. J'en profite pour rappeler que le Conseil d'arrondissements est public, ouvert à chacune et à chacun qui souhaite y assister dans cette salle de la Mairie de Bagatalle. C'est important pour moi de voir du public. Cela témoigne de votre intérêt, je vous en remercie et vous êtes les bienvenus. Nous allons commencer par l'appel nominal qui va être réalisé par le benjamin de notre assemblée. Monsieur Ludovic PERNEY, je vous remercie et je vous demande de bien vouloir faire l'appel s'il vous plaît.

(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel)

M. le Maire.- Monsieur PERNEY je vous remercie. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement démarrer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

M. le Maire.- Nous allons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissements du 27 septembre 2022 qui vous a été transmis.

Avez-vous des observations et des commentaires? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV du Conseil d'arrondissements du 27 septembre est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous allons donc maintenant pouvoir passer à l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil.

RAPPORTS VILLE

Rapport n°22-001/4S

ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS 2023

Rapporteur : M Jean-Marc BONNAFFOUS.

M. le Maire.- Pour ce Conseil de novembre, nous avons toujours la présentation du budget de la Mairie de secteur, qui est un moment clé, durant lequel nous veillons à présenter de la manière la plus transparente et compréhensible possible pour les habitants la répartition des dépenses pour l'année à venir. C'est l'exercice auquel nous nous conformons année après année, comme nos prédécesseurs. Et pour ma part depuis 2020, je m'attache à ce que la pédagogie soit au rendez-vous, car ce budget, c'est le vôtre.

Le vote du budget est un moment clé de la vie publique. C'est l'expression et la traduction de la feuille de route que nous nous donnons collectivement pour notre Mairie de secteur pour un an, et cela au service de l'intérêt général. Ce budget 2023, j'en suis fier et je tiens à remercier tous ceux qui auront contribué à l'élaborer pour que nos projets et nos ambitions prennent vie l'année prochaine.

Bien-sûr je remercie tous les adjoints de la Mairie de Secteur qui y ont participé, et en particulier M. Jean-Marc BONNAFFOUS, bien évidemment, au titre de sa délégation à l'Administration et aux Finances. Mais également MME Juliette MASSON, 2ème adjointe; le Président du groupe majoritaire; Gwénael mon Directeur de Cabinet ainsi qu'Esther notre DGS. Et bien évidemment tous les services qui ont travaillé tout cet été pour permettre de renforcer le service public et notre action publique.

Ce budget j'en suis fier parce qu'en 2023, et conformément à nos engagements, nos priorités seront réaffirmées et elle feront un service public accueillant, efficace et apporteur de solutions; un service public solidaire; un service public transparent et démocratique; un service public en transition écologique; un service public pour toutes et tous qui favorise le lien social.

La première caractéristique de ce budget est d'avoir été élaboré en complète transversalité avec l'ensemble de l'équipe municipale que j'ai réunie en séminaire de travail au mois de juillet. Ensemble, nous avons posé des ambitions d'action publique, qui vont vous être détaillées par M. BONNAFFOUS, et avec un seul fil rouge: développer, améliorer,

renforcer le service public de la Mairie de secteur. Cela consiste à apporter des solutions à tous les publics du secteur dans le cadre bien évidemment de nos compétences. Et c'est la force de ce budget. Car au-delà des projets mis en œuvre en 2021 et 2022, qui sont inscrits dans le temps, ce budget propose de nouvelles actions. Il consolide notre action publique et la rend plus cohérente. Il permet de dégager de nouvelles marges de manœuvre, pour agir encore plus et encore plus efficacement. Et surtout, il est fidèle à nos ambitions car il s'inscrit dans les trois piliers de notre programme: Marseille plus juste, Marseille plus écologique, Marseille plus démocratique. C'est un budget d'action, pour aller encore plus loin en 2023.

Je laisse maintenant la parole à M. BONNAFFOUS, 1^{er} Adjoint en charge du Budget, des Finances et de l'Administration, qui va vous détailler les principales caractéristiques de ce budget.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, comme chaque année je prends la parole sur le budget du prochain exercice. Mais cette année, plus qu'une préparation de budget, c'est un lent processus de définition de nos ambitions d'action publique que nous avons fait. Monsieur le Maire l'a souligné, ce processus collaboratif a commencé très tôt, avant même le mois de juillet, en mai dernier, et la présentation qui suit est le fruit de ce travail.

La première mission de notre Mairie est de préserver un service public de qualité dans un contexte de crises multiples qui ont forcément un impact sur nos finances, tout autant que sur la continuité de service qu'attendent avant tous les citoyennes et les citoyens. La réglementation a fixé un cadre précis pour exercer cette mission et nous en verrons plus loin les contours. Au premier rang de ces crises, cette année, c'est évidemment l'inflation, dont il est difficile de prévoir le niveau et l'évolution, qui a supposé une construction vigilante de ce budget. Cela donnera lieu à un pilotage précis, régulier, tout au long de l'année, en collaboration étroite avec la Mairie centrale pour l'exécution budgétaire et les éventuels ajustements.

Avant d'aborder le budget en détail, il me faut rappeler que c'est la loi PLM du 31 décembre 1982 et son

décret d'application du 1er avril 1983 qui établissent nos compétences en Mairie de secteur. Vous pouvez prendre connaissance de ces compétences sur la diapositive affichée.

Notre Mairie de secteur gère 80 équipements de proximité situés dans les 6ème et 8ème arrondissements, et principalement destinés aux habitants du secteur. Pour tous ceux que vous voyez à l'écran, la Mairie de secteur assure la gestion et une partie de l'entretien.

Par souci de cohérence et de lisibilité, le budget est structuré à périmètre constant autour des grandes masses qui vous avaient été présentées en novembre 2021. Au-delà du budget, qui doit répondre aux grands principes de comptabilité publique que vous pouvez voir en haut de l'écran, trois grands mouvements administratifs nous permettront de traduire nos intentions en actions: le renouvellement des marchés publics et leur enveloppe et le choix des critères d'attribution; les projets de services qui vont être poursuivis en Mairie de secteur; les réunions de programmation de travaux avec nos partenaires dont bien entendu la Mairie centrale.

Je tiens à rappeler qu'au-delà de la limite budgétaire, notre action ne peut s'envisager sans tenir compte des limites en termes de moyens humains et matériels. Mais aussi, désormais des défis climatiques et de la limitation nécessaire de notre impact carbone. A ce sujet, il est prévu de présenter dans un prochain Conseil d'arrondissements un point d'étape de la démarche de restauration de la comptabilité carbone qui vous avait été annoncée ici-même.

Pour assurer l'exercice de nos compétences, la Mairie Centrale alloue à la Mairie de secteur 1 787 398 euros pour le fonctionnement: c'est le budget essentiel de notre mairie pour son quotidien. Cette dotation est en hausse de plus de 100 000 euros par rapport à 2022, comme je l'ai expliqué au dernier Conseil, en raison d'une évolution du calcul de la dotation d'animation locale.

La Mairie centrale alloue en outre 250 462 euros en investissement, pour la valorisation du patrimoine décentralisé, les dépenses à caractère durable - dont une partie est co-financée par la Mairie centrale dans le cadre des réunions de programmation.

Nous allons maintenant aborder plus en détails la répartition de ces deux enveloppes, en examinant les grands pôles budgétaires.

Pôle Administration générale:

Nous débutons cet examen par le pôle Administration générale, doté de 286 700 euros. Il est le budget de fonctionnement quotidien des Services. Il sert à l'achat de fournitures d'entretien et de fournitures administratives et d'état civil; à louer les copieurs; à acheter du petit équipement; à payer les fluides ; à faire les entretiens et réparations nécessaires, notamment par exemple sur les véhicules de service.

Dès 2021, nous avons souhaité que ce pôle budgétaire soit exemplaire en termes de frugalité et de bonne gestion des deniers publics. Malgré la crise sanitaire, et ce pour dégager des marges de manœuvre financières sur les autres secteurs. Il nous faut systématiquement privilégier les comportements vertueux et économes.

Cette année, la priorité est aussi de former nos agents pour améliorer l'accueil, l'orientation et l'apport de solutions à toutes les catégories d'administrés.

Par ailleurs, toujours dans l'optique d'améliorer l'accueil des usagers, nous réviserons l'ensemble de la signalétique mairie en 2023.

Pôle communication:

Lorsqu'on fait et qu'on sait faire, il est capital de faire savoir. L'effort sera maintenu sur l'information aux usagers et les concertations tout au long de l'année.

Ce budget de 123 960 euros nous permettra de renforcer les outils que sont le site internet, l'animation des réseaux sociaux, le newsletter de la mairie, de plus en plus appréciés par les abonnés.

Nous continuerons évidemment de retransmettre en direct les Conseils d'arrondissements. Et la vraie nouveauté, expérimentée en 2022, sera la généralisation des concertations tout au long de l'année, par thématiques et par quartiers via les laboratoires citoyens.

Pôle Éducation:

Vous le savez, notre priorité est l'éducation et la place de l'enfant. Cette année, nous avons permis une augmentation des capacités d'accueil dans les centres aérés,

dans le quartier Vauban par exemple, mais aussi dans d'autres quartiers avec notamment l'augmentation de centres ouverts au mois d'août.

En 2023, nos priorités seront la vigilance constante sur la qualité des repas servis dans les centres aérés et la diversification des activités de nos enfants, comme des ateliers éducatifs dans les centres et l'augmentation du nombre d'activités: des cours de sport gratuits à l'attention des enfants et des jeunes durant les vacances ou encore des activités pour les adolescents, notamment sportives et culturelles.

Notre Mairie de secteur aura également son Conseil des enfants, comme ce sera le cas dans toute la ville.

Et nous tenons par ailleurs dès 2023 à améliorer l'accueil des enfants dans les locaux de la mairie avec des espaces dédiés pour permettre à leurs parents de venir faire leurs démarches administratives.

Pôle Arts, Culture et Événements :

Il est doté de 300 430 euros. Au programme pour 2023, une saison culturelle toujours aussi riche, avec Musiques à Bagatelle, Oh ma parole, Culture au(x) Jardin(s), mais aussi de nombreux événements dans les quartiers et en mairie sur des thématiques différentes tout au long de l'année. Comme par exemple le Noël festif et solidaire des 6ème et 8ème arrondissements ou le Festival de Printemps autour de la transformation des espaces publics et de la végétalisation. Comme également des événements liés à la solidarité et à la vie associative tels que les Portes ouvertes, Octobre rose, le Téléthon, la journée mondiale contre le Sida. On peut également citer les forums pour l'emploi et, tout au long de l'année, un cycle féministe.

Pôle Animation et Vie associative:

En 2023, on poursuit notre programme de renforcement des centres d'animation et activités associatives, grâce notamment à des appels à manifestations d'intérêt continus dans les 12 centres dotés de centaines d'usagères et d'usagers. L'offre continuera de se diversifier et de s'ouvrir à un plus grand nombre d'associations. En 2023, comme en 2022, nous assurerons la pérennité du programme d'accès au sport pour toutes et tous; tout comme les cycles d'éducation populaire, avec des sensibilisations aux problématiques de santé, ou encore des activités pour nos seniors. Surtout, nous

maintiendrons notre nouvelle offre de service public dans nos centres d'animation, via des permanences d'accueil et d'orientation qui ont pour but d'apporter une aide aux administrés pour leurs démarches administratives et de favoriser l'accès aux droits et à l'accueil social de proximité.

Pôle Entretien des équipements:

Passons au plus gros poste budgétaire de notre budget. L'entretien de nos équipements est une mission importante et nous avons déjà consenti de nombreux efforts au cours des exercices précédents pour les remettre à niveau.

En 2023, après une concertation citoyenne fructueuse et populaire, nous entrons dans une phase opérationnelle de renaturation et de réaménagement de 5 de nos jardins: Corinthe, Valbelle, Réservoir, Rouet et Bonneveine. Sans oublier l'importante réhabilitation du parc des sœurs franciscaines menée en étroite collaboration avec la Mairie centrale.

Notre enjeu est aussi de transformer l'espace public et pour cela, nous allons soutenir le programme visant à le végétaliser dans le cadre d'actions qui seront amenées à évoluer.

Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts pour le développement du réseau des composteurs collectifs.

Nos équipements sportifs et nos centres d'animations sont également au cœur de notre attention avec l'amélioration constante de l'accueil du public, une amélioration dans le cadre de la sobriété énergétique ou encore dans les travaux d'accessibilité nécessaires pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, les éléments fondamentaux du Vivre ensemble que constituent les places des 6ème et 8ème arrondissements feront l'objet d'une attention toute particulière pour les rendre agréables, apaisées mais vivantes, dans le cadre de concertations citoyennes comme c'est actuellement le cas pour la place Notre-Dame-du-Mont ou la place Bonnefoy.

Synthèse du budget de fonctionnement:

Le schéma qui vous est présenté ici indique l'évolution de la répartition de l'enveloppe budgétaire en 2023. Pour vous permettre de comparer, les pourcentages en grisé représentent la répartition qui vous avait été proposée en 2022. Vous pouvez constater que les différences sont

minimes. En effet, les efforts portent essentiellement sur la dotation pour les centres aérés. Ils sont compensés par une maîtrise du budget pour l'administration et les centres d'animation.

A noter que ces derniers bénéficient déjà, et à budget constant, d'une offre associative en augmentation grâce au succès d'un appel à manifestation d'intérêt ouvert à toutes les associations. Cet appel sera renouvelé, et les modalités sont en ligne sur notre site internet, que je vous invite à consulter régulièrement.

Enfin le budget d'investissement:

Il s'élève à 250 462 euros. Le diagramme que vous avez à l'écran souligne l'effort que nous souhaitons consacrer à nos espaces verts, dans le domaine de l'investissement, c'est à dire dans le domaine du durable.

Les autres équipements ont fait l'objet de nombreux travaux au cours des exercices précédents, ce qui permet de leur affecter moins de budget. D'autant que vous le savez, la Mairie de secteur rend la gestion du stade Montredon à la Mairie centrale mais récupère celle de la Maissonnette des solidarités au pied du Corbusier avec son espace vert.

Mesdames et Messieurs, vous aurez certainement noté que je n'ai cité aucun des collègues porteurs des projets que je viens de vous présenter. La raison en est simple. J'ai précisé en début d'intervention - et Monsieur le Maire également - que notre contribution budgétaire résultait d'un travail collectif initié très tôt. Chaque élu a participé à la conception de nombreux projets, tous conçus en transversalité et en co-construction autour de grands thèmes de l'action publique, comme rappelé sur cette diapositive.

Cette répartition budgétaire reflète fidèlement notre projet d'action au service des citoyennes et des citoyens du 6/8.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Maire.- M. BONNAFFOUS je vous remercie de cette magnifique présentation et je renouvelle mes remerciements à tous les élus qui ont contribué, collaboré, pour faire de ce budget ce que nous souhaitions en faire, c'est à dire un budget collectif, participatif, ouvert sur l'avenir. Je vais demander à la salle s'il y a des interventions?

M. MERY vous avez la parole.

M. Xavier MERY.- Monsieur le Maire bonjour. M. BONNAFFOUS j'aurais deux questions ou plutôt deux réactions par rapport à ce que vous avez dit.

La première concernant l'amélioration des places dans les 6ème et 8ème arrondissements. Je voulais savoir, du fait que c'est une compétence de la Métropole au même titre que la voirie, comment la Mairie d'arrondissements peut intervenir sur cette amélioration des places.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci pour cette question. C'est effectivement une compétence de la Métropole, laquelle est censée répondre aux besoins des collectivités qui la composent. Pour que les besoins soient exprimés, nous avons choisi de consulter les habitants. Nous avons donc organisé ces tables rondes de manière à ce que les habitants puissent dire ce qu'ils veulent que leurs places deviennent. Le résultat de ce travail sera transmis à la métropole.

M. Xavier MERY.- Donc les habitants ont la maîtrise d'usage et expliquent à la métropole quel usage ils voudraient avoir des places qui constituent leur cœur de quartier. Et la métropole reste à la maîtrise d'ouvrage, tenue par des budgets et un certain nombre de choses, ce qui risque de mettre la métropole dans des situations un peu délicates. Cela risque d'être un peu difficile car si on dit à une population de se concerter pour imaginer comment on devrait réaménager telle place, ça n'en fait pas néanmoins un donneur d'ordres sur la manière dont la métropole mettra en œuvre les travaux. C'est ça que je ne comprends pas...

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Je ne pense pas avoir utilisé le terme de donneur d'ordre...

M. Xavier MERY.- Non mais disons que concertation ça fait rêver les gens, car il y a bien des places à refaire dans le 6/8 je vous le concède. Mais la question, c'est qu'une fois qu'on a fait la concertation, cela risque d'aboutir à de la frustration...

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Je pense qu'il faut rappeler à la Métropole le fait que nous avons mené la concertation avec les usagers de ces places. De manière à ce que le projet

porté par la Métropole coïncide avec les attentes des usagers...

M. Xavier MERY.- Donc c'est à titre de consultation ?

M. le Maire.- M. MERY on ne va peut-être pas faire un grand débat. Pouvez-vous poser votre deuxième question?

M. Xavier MERY.- C'était pour savoir. Ma deuxième question concerne les parcs et jardins. La population nous a fait remonter ça, certes dans la nature il y a des végétaux mais il y a aussi des animaux. Un certain nombre d'habitants dans le quartier ont des chiens notamment et s'inquiètent de voir que la plupart des parcs et jardins du 6/8 sont interdits aux canins. Ma question est donc de savoir s'il est prévu que certains parcs puissent permettre à nos animaux domestiques préférés de s'ébattre dans un jardin?

M. le Maire.- M. MERY c'est quoi la question?

M. Xavier MERY.- C'est celle-là, c'est de savoir s'il y aura encore des parcs et jardins autorisés pour les chiens.

M. le Maire.- Il me semble que cela ne date pas d'il y a deux ans, c'est bien plus ancien que ça. Mais effectivement, Mme MEILHAC pourra certainement mieux répondre que moi.

M. Xavier MERY.- Je vous remercie.

Mme Anne MEILHAC.- Merci pour vos questions qui sont bien légitimes. En vérité, elles sont liées. Typiquement, dans l'expérience du cycle de concertation qui a duré un an déjà - et n'est pas tout à fait terminé - sur le jardin Corinthe dans le 6ème arrondissement, on est partis d'une situation de chaos complet : on recevait beaucoup de courriers d'habitants qui ne pouvaient plus se supporter les uns les autres, les propriétaires de chiens ayant des griefs et les habitants n'ayant pas de chiens mais souffrant des bruits de chiens dans le parc ayant d'autres griefs. Le parc était interdit aux chiens mais fréquenté par les chiens parce que pas contrôlé. Toute cette concertation a permis d'arriver à une solution raisonnable choisie par les habitants qui consiste à dédier une partie de ce jardin aux chiens, dans un parc canin fermé. C'est la solution qui va être mise en œuvre à présent, avec un

chantier qui démarre à priori d'ici un mois ou deux. Ce ne sera pas forcément la solution que l'on retiendra pour tous les parcs et jardins de la municipalité parce que vous et moi savons que l'on manque de jardins à Marseille. On est très en-dessous, notamment dans le 6ème arrondissement de ce dont les marseillaises et les marseillais ont besoin pour bien vivre, avoir de la fraîcheur l'été, etc. Donc on va d'abord réserver les jardins aux humains et on fera tout ce qu'on peut pour que les chiens aient aussi un espace pour eux dans de bonnes conditions.

(Applaudissements)

M. le Maire. - Mme MEILHAC merci. D'autres interventions ? Non.

M. MERY, concernant votre première question, vous parliez de la capacité des habitants à avoir des solutions et des propositions. Ce que vient de vous dire Mme MEILHAC concernant le travail qui a pu être fait sur la présence ou non des chiens dans un jardin public, c'est un petit peu le travail qu'on pourrait faire sur l'aménagement de l'espace public. Évidemment, la compétence d'aménagement et de réalisation des travaux relève de la Métropole, on ne va pas revenir là-dessus. En revanche, prendre en compte la place des habitants et savoir comment ils veulent vivre leur espace, nous semble, me semble, semble à l'ensemble de cette équipe indispensable pour avoir des aménagements que les habitants arrivent à s'approprier. Ce qu'on a fait de manière exemplaire sur tous les jardins publics qu'on a choisi de rematurer, que ce soit Corinthe, Valbelle, le jardin du Réservoir, c'est la manière dont on souhaite transformer la ville durablement. Si les habitants se l'approprient, on aura beaucoup moins de problèmes dans l'espace public. Je vous remercie.

Je pense que nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22/001/4S est adopté.

Abstention : M. Yvon BERLAND et abstention du groupe « Une Volonté Pour Marseille »

Rapport n°22-002-4S

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENTS**

Rapporteur : M. le Maire.

A noter que ce rapport a été examiné en fin de séance.

M. le Maire.- Les principales modifications sont le toilettage du précédent Règlement Intérieur et l'explicitation des droits accordés à l'opposition.

J'imagine que vous avez dû prendre connaissance de ce rapport.

Avez-vous des interventions sur le sujet? Il n'y a pas d'interventions. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le Règlement intérieur de la Mairie du 6/8 tel qu'il a été modifié est adopté.

Le rapport n°022/002/4S est adopté : Absention du groupe « Une Volonté pour Marseille »

Rapport n°22-38866/003 DJ.

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES
ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions à des associations qui portent des
initiatives en faveur des jeunes.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

M. le Maire.- Nous passons la parole à Mme MASSON pour un rapport qui concerne les petites marseillaises et les petites marseillais. Et il n'y a pas que les enfants dans notre secteur, il y a aussi les plus grands.

Madame Juliette MASSON.- Bonsoir Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, les habitantes et les habitants qui nous regardent, en présentiel et à la télé. Ce soir les jeunes sont à l'honneur dans ce rapport proposé par M. Hedi RAMDANE, Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse. Il s'agit de soutenir des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes ou qui sont dirigées par des jeunes. Ce n'est pas anodin, dans une ville où 31,3% de la population est âgée de moins de 25 ans, selon une étude de l'INSEE et de la CAF publiée en 2021. A titre d'exemple, à Lyon cette tranche d'âge ne représente que 22,9%. Marseille est donc une ville jeune, et dans la perspective d'améliorer la visibilité de ce

soutien et son adaptation aux profils variés des porteurs de projets, la Ville de Marseille a décidé de consacrer pour la première fois un budget de 63 050 euros pour soutenir les associations. Ce budget a été voté lors du Conseil Municipal du 30 septembre dernier, et ce soir il s'agit de voter une délibération pour des associations qui n'avaient pas été retenues dans la première répartition.

Ces associations portent des projets qui sont conformes aux critères, avec une attention particulière portée aux critères suivants : coopération entre plusieurs associations; égalité territoriale; participation citoyenne et pouvoir d'agir; égalité des droits, égalité Femme/Homme, lutte contre les stéréotypes de genres, lutte contre les discriminations; transition écologique et réduction de l'empreinte environnementale.

Sur notre secteur, cette délibération concerne une association, l'association GRECO, une association de loi 1901 fondée à Marseille en 1967 et qui se définit comme le fédérateur des anciens diplômés des Grandes Écoles nationales qui résident en Provence. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Merci madame Juliette MASSON. Avez-vous des interventions? Non, nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°3 est adopté.

Le rapport n°22-38866/003 DJ est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38819/004 DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - secteurs musique et Arts visuels - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations - 3ème répartition 2022.

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. le Maire.- Nous allons maintenant passer au rapport N°4 présenté par M. JOUVE, Adjoint aux Arts et aux Cultures

M. Cédric JOUVE.- M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais commencer par un petit retour, une fois n'est pas coutume, sur nos actions et nos événements culturels. Toujours dans l'idée de la diversité culturelle, on

a organisé Remue-Méninges à Bagatelle le 8 octobre, dans le cadre de la Fête de la Science. C'est un événement extrêmement festif qui a eu beaucoup de succès, avec environ 120 personnes qui sont montées sur les grands platanes qui sont juste devant, avec l'association L'Arbolatoire pour l'activité Grimpe aux arbres pour visiter la canopée et prendre conscience la biodiversité dans les arbres. C'était très ludique et je pense que l'on recommencera cette expérience. De nombreux jeunes et des scouts sont également venus sur le Parc découvrir la biodiversité maritime et terrestre. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des scientifiques, en partenariat avec la laboratoire PYTHEAS, pour différents échanges et débats: migrations humaines, biodiversité, réchauffement climatique, la grotte Cosquer et la montée des eaux.

Je vais parler rapidement d'un événement qui va arriver, le Rock solidaire. On est toujours dans la culture mais on associe culture, solidarité et éducation populaire. Je parle au nom de M. MOUNIEN, qui est ici présente mais n'a pas de rapport à présenter donc je parle en son nom. C'est lui qui a été à l'initiative de cette très belle action, il s'est investi corps et âme pour que ça ait lieu. C'est dans le cadre du Festival des solidarités qui est un événement national et a lieu du 18 novembre au 4 décembre. Nous aurons le plaisir sur le cours Julien et Notre-Dame-du-Mont d'avoir de nombreuses animations le 19 novembre. Il y aura notamment un village associatif d'associations solidaires que vous pourrez découvrir. Il y a aura également des ateliers en journée et le soir pour les enfants et pas que. Il y aura des visites de patrimoine, notamment de l'église de Notre-Dame-du-Mont et des concerts de rock toute l'après-midi et le soir dans différents lieux du cours Julien et de Notre-Dame-du-Mont, grâce à nos nombreux partenaires. Donc venez nombreux le 19 novembre pour Rock Solidaire.

Je vais maintenant passer aux rapports. Le premier rapport concerne une subvention d'investissement, proposé par Jean-Marc COPPOLA, Adjoint au Maire de Marseille Délégué aux Arts et à la Culture pour toutes et tous.

Dans le pilier Démocratie culturelle - je vous avais déjà expliqué que nous structurons les subventions dans différents piliers - il s'agit ici du thème Musique, avec MUSIQUE EN MARGE. C'est une association extrêmement intéressante en termes d'approche avec la création d'un COMAC:

c'est un panier artistique, un peu comme le panier de fruits et légumes, on s'abonne et tous les mois on a droit à un spectacle en circuit court, c'est à dire avec des artistes et des compagnies marseillaises. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci JOUVE. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°4 est adopté.

Le rapport n°22-38819/004 est adopté à l'unanimité

Et nous passons maintenant au rapport n°5 qui va nous être présenté toujours par Monsieur JOUVE.

Rapport n°22-38818/005 DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 5ème répartition
aux associations ou organismes culturels au titre des
subventions 2022 - Approbation des conventions et avenants aux
conventions de subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations ou organismes**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Ce rapport est également proposé par M. Jean-Marc COPPOLA, Adjoint au Maire de Marseille Délégué à la Culture. Le pilier n°3 est consacré à l'Éducation artistique et culturelle, qui nous tient aussi extrêmement à cœur à Marseille. On parlait tout à l'heure de la place de l'enfant qui est devenu un axe extrêmement important, pour initier les jeunes marseillaises et marseillais à une pratique artistique et culturelle.

Dans la catégorie arts visuels, nous avons DIEM PERDIDI, qui gère une galerie de tableaux dans le 6ème arrondissement depuis une dizaine d'années et a permis à de nombreux talents d'émerger à Marseille. Un vernissage est proposé tous les 15 jours, je vous invite à y aller pour découvrir des talents, en général marseillais. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur MASSON. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Bien, nous allons donc procéder au

vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°5 est adopté.

Le rapport n°22-38818/005 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous allons maintenant passer au rapport n°6 qui nous est présenté par M. Cédric JOUVE.

Rapport n° 22-38817/006 DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 4ème répartition
au titre des subventions d'aide à la création 2022 -
Approbation des conventions et avenants aux conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et
diverses associations.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Cette subvention d'aide à la création 2022 est toujours proposée par M. Jean-Marc COPPOLA.

Nous avons dans notre secteur des associations concernées. Notamment l'association CETACE , dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, qui est une émanation du cinéma la Baleine, qui fait de l'éducation artistique au cinéma. C'est une démarche extrêmement intéressante.

Et dans le pilier n°4, qui est le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité, nous avons, en musique, le JAM, que vous connaissiez peut-être, qui était un club de jazz extrêmement dynamique avec une programmation très riche. Malheureusement, l'établissement a fermé mais développe maintenant une action JAM «Hors-les-Murs». 35 spectacles environ ont eu lieu ces dernières années et nous soutenons pour la deuxième fois cette année le JAM avec un complément de subvention. Là il s'agit de leur prochain spectacle qui aura lieu le 4 novembre. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur JOUVE. Une intervention ? Pas d'intervention, donc nous allons pouvoir voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport n° 22-38817/006 est adopté à l'unanimité

Donc on passe au rapport n°7, qui nous est présenté par Monsieur MENETRIER.

Rapport n°22-38853/007/DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention.

Rapporteur : M. Olivier MENETRIER

M. Olivier MENETRIER.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous présenter un rapport qui est proposé conjointement par Mme la Conseillère déléguée à la Prévention des conduites à risque chez les jeunes et à la Médiation sociale et par M. l'Adjoint en charge de la Tranquillité publique, de la prévention, du bataillon des Marins-Pompiers et de la sécurité. Ils soumettent tous les deux au Conseil municipal un rapport visant à subventionner un certain nombre d'actions concernant la prévention, pour un montant total de 53 200 euros.

En ce qui concerne notre secteur, nous sommes concernés à deux titres :

✓ pour l'association Terre ludique, qui se propose de financer plusieurs animations avec des espaces de création de jeux dans l'espace public pour les jeunes, pour un montant total de 118 950 euros pour laquelle la Mairie de Marseille se propose de financer 12 000 euros.

✓ Pour la Maison des Cadets des Marins-Pompiers de Marseille, qui n'est pas dans le 6/8 mais concerne tous les secteurs de Marseille. Depuis 2011, elle sélectionne 50 jeunes issus de quartiers défavorisés de façon à leur permettre de suivre une formation d'un an, doublement axée sur la découverte de la vie citoyenne et sur le métier de pompier à Marseille. La Ville de Marseille se propose de financer cette action à hauteur de 8 000 euros.

Le rapport a reçu l'aval de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur MENETRIER. Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°7 est adopté. M. MENETRIER je vous remercie.

(Applaudissements)

Le rapport n°22-38853/007/DGAJSP est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Donc nous allons passer maintenant au rapport n°8 qui nous est présenté maintenant par Mme AMSALLEM, qui fait avec M. VINCENT un duo à Vauban et va nous parler de Sport et Santé, donc la délégation de M. VINCENT et la délégation de Mme AMSALLEM. Le duo se poursuit...

Rapport 22-38920/007/DGAJSP

DIRECTION6 GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - PÔLE SANTÉ - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2022 - 3ème répartition

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, sur proposition de Mme Michèle RUBIROLA, Adjointe en charge de la Santé publique et de la promotion de la santé, nous soumettons au Conseil municipal le rapport suivant. Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations développant des projets de santé publique. C'est la 3ème répartition.

Dans notre secteur, les subventions sont attribuées à l'ASPTT pour l'action Sport sur Ordonnance à hauteur de 2 000 euros et à Marseille Diabète, à hauteur de 2 000 euros, pour son action qui promeut l'activité physique adaptée comme facteur de prévention, de traitement et d'insertion dans un parcours médico-sportif pour les publics avec des pathologies chroniques et/ou très sédentaires et éloignées de la pratique d'une activité physique.

Ce rapport a reçu une approbation de la commission.

M. Le Maire.- Merci Madame AMSALLEM pour ce rapport. Y a-t-il une intervention ? Je n'en vois pas nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°8 est adopté.

(Applaudissements)

Le rapport 22-38920/008/DGAJSP est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Rapport n°9 : C'est donc M. VINCENT, le binôme, qui va nous parler cette fois-ci de sport mais aussi de mémoire avec «Courir pour se souvenir». Quand je disais que notre Mairie essayait de travailler en transversalité en Mairie de secteur, c'est également le cas en Mairie centrale.

Rapport n°22-38807/009/DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 4ème répartition 2022 - Approbation
de conventions - Budget primitif 2022.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Bonjour. Tout d'abord je voudrais revenir sur l'annonce qui a été faite dans le rapport sur le budget de notre Mairie et parler de l'évolution de SPORTEZ VOUS BIEN. C'est un service que l'on propose aux marseillais avec 15 ateliers par semaine dans tout le secteur de la Mairie 6/8, avec un large choix d'initiations gratuites.

Forts de cette réussite, et à la condition toujours renouvelée d'une pratique sportive qui joue un rôle structurant dans l'organisation du développement de cette pratique, la Mairie va mettre en place à destination des plus jeunes du SPORTEZ VOUS BIEN pendant les vacances. J'en suis très content.

J'aimerais aussi parler de COURIR ENSEMBLE. Nous avons déjà eu deux éditions dans la Mairie du 6/8 et voici que la première édition de la Mairie du 1/7 se fait. Ils ont de la chance parce qu'eux vont pouvoir la faire sur la plus belle corniche du monde. Je vous invite à tous participer et à courir ensemble le 20 novembre. Il y aura 3 courses - de 8kms, 4kms et une pour les plus jeunes - qui peuvent se pratiquer en équipe, à partir de 11 ans et évidemment gratuitement.

Je vous propose de passer maintenant au rapport 9. La Direction des Sports de la Ville, portée par M. Sébastien JIBRAYEL, propose l'attribution de subvention pour la 4ème répartition de 2022 à l'association COURIR POUR LA MÉMOIRE à hauteur de 3 000 euros. C'est une course qui diffuse un message d'espoir et de paix.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur VINCENT. Y a-t-il une intervention sur le sujet. Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°9 est adopté et la parole est toujours à vous Monsieur VINCENT.

Le rapport n°22-38807/009/DS est adopté à l'unanimité.

Rapport 22-38851/10/DM

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - Attribution de subventions
d'investissement - Association Comité local de Canoe Kayak
Pôle Espoirs - Approbation de l'affectation de l'autorisation
de programme - Approbation de la convention de
subventionnement afférente.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- La Ville de Marseille et son Adjoint au Nautisme M. MENCHON proposent de voter l'attribution d'une subvention d'investissement pour le Pôle Espoirs du Canoé Kayak. L'engagement de la Ville de Marseille est de permettre d'amener nos sportifs qui évoluent chaque jour dans la Ville de Marseille à la haute performance. Ces kayakistes qui ont obtenu d'excellents résultats d'ailleurs suivis par 3 sélections en équipe de France, suivent un cursus sport - études au sein de collèges ou lycées marseillais. Donner aux athlètes les moyens de performer et d'avoir un parcours scolaire solide est une priorité pour la Ville de Marseille. L'objectif de ce programme d'investissement est d'acheter des kayaks (deux kayaks K4 et quatre kayaks K1 avec pagaies) et une rampe de départ, afin de poursuivre le développement de cette pratique pour les JO 2024 et que nous ayons des chances de médailles olympiques obtenues par un club marseillais.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- M. VINCENT, je me suis renseigné sur le kayak extrême. Ici on n'en fait pas trop mais c'est une nouvelle discipline aux Jeux Olympiques qui consiste à faire du slalom parallèle en kayak. Comme le ski ça me semble très intéressant, et donc développer le kayak.

Pas d'autres interventions? Non, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°10 est adopté. Nous passons à trois rapports issus d'un additif qui nous a été présenté en début de semaine et

qui concerne les jeux olympiques. C'est Monsieur VINCENT qui les présente.

Le rapport n°22-38851/10/DM est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38949/19 DGSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Jeux Olympiques et Paralympiques de Mission JO - Paris 2024 - 8ème arrondissement - Stade Nautique du Roucas Blanc - Augmentation des autorisations de Programme des opérations de travaux terrestres et maritimes.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- C'est un additif porté par la Direction Générale de la Ville de Marseille.

Le rapport 19 concerne l'augmentation des autorisations de programme des opérations de travaux terrestres et maritimes pour la base nautique du Roucas Blanc qui accueillera les JO.

Et dans le même esprit, le rapport n°20 propose d'approuver des avenants n°1 à la convention d'objectifs et à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques entre la Ville de Marseille, la SOLIDEO et Paris 2024. En effet, au regard des surcoûts engendrés sur les postes dégradés des matériaux et des fluides, la Ville de Marseille appelle l'ensemble de ses partenaires institutionnels à compenser financièrement le coût de l'inflation, et ceci dans le but de répondre aux enjeux d'héritage, de cause environnementale et de financement pérenne pour la ville.

Pour le rapport 21, il s'agit de l'approbation de la convention de gestion des dépenses d'interface et d'intérêt commun. La convention proposée a pour objectif de cadrer et de mettre en place les processus et instances permettant la validation des sujets d'interface entre les opérations et les dépenses interchantiers. Concrètement, c'est la création d'un outil d'interface entre les maîtrises d'ouvrages afin de satisfaire des objectifs ambitieux, communs en termes de timing, de qualité et de coût. Ceci afin de simplifier et d'accélérer la réalisation des travaux et d'en partager

finement la prise en charge financière entre la Ville et le Métropole.

M. le Maire.- Ces rapport ont-ils reçu un avis favorable ?.

M. Cyprien VINCENT.- C'est un additif donc cela n'a pas été passé en commission...

M. le Maire.- Pour le rapport 19, à défaut d'un avis favorable de la commission, peut-on voter ce rapport? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 19 est adopté.

Le rapport n°22-38949/19 DGSE est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38911/20 DGSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mission JO - Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - 8ème arrondissement - Stade Nautique Du Roucas Blanc - Approbation des avenants n°1 à la convention d'objectifs et à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques entre la Ville de Marseille, la SOLIDEO et Paris 2024 relatives à la Marina du Roucas Blanc.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. le Maire.- Pour le rapport 20, même chose j'imagine, pas d'avis de la commission. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 20 est adopté.

Le rapport n°22-38911/20 DGSE est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38908/21 DGSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mission JO - Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - 8ème arrondissement - Stade Nautique Du Roucas Blanc - Approbation de la convention de gestion des dépenses d'interface et d'intérêt commun.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. le Maire.- Pour le rapport 21, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 21 est adopté.

Le rapport n°22-38908/21 DGSE est adopté à l'unanimité

M. le Maire.- Nous passons maintenant au rapport 11, qui est présenté par Mme CASANOVA-GAVINO.

Rapport n°22-3738838/11/DPE

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES
ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE -
Développement et pérennisation de l'offre d'accueil du jeune
enfant - Soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de
la petite enfance - Versement du solde des subventions 2022**

Rapporteur : Mme Danielle CASANOVA-GAVINO

Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.- Dans ce rapport proposé par Mme GUERARD, Adjointe en charge de la Place de l'Enfant dans la ville, il s'agit de l'attribution d'une subvention à de structures d'accueil du jeune enfant.

Je voudrais d'abord vous informer qu'il est adopté que dans le budget 2022, une augmentation de 170 000 euros a permis la création de 136 places supplémentaires et j'en suis ravie.

De plus, une contribution financière de 95 centimes d'euros par heure d'accueil a été approuvée pour les premiers trimestres de l'année et en cas de disponibilité financière, un versement complémentaire sera attribué au quatrième trimestre en fonction des projets d'investissements.

En décembre 2021, a été approuvé le versement d'un acompte de 1 762 404 euros. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le versement d'un solde de subventions pour l'année 2022 aux associations suivantes. Je vous demande de prendre note du versement de ces subventions aux associations qui figurent sur le slide.

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions et des questions sur ce dossier ? Je tiens à noter que Mme Juliette MASSON, Directrice d'une des crèches subventionnées ne prendra pas part au vote sur cette délibération. Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°11 est adopté. (*Applaudissements*).

Le rapport n°22-3738838/11/DPE est adopté unanimité,

Mme Juliette MASSON n'a pas pris part au vote

M. le Maire.- Nous passons sans tarder au rapport n°12, présenté par Madame ABOURS.

Rapport n°22638627/12/DJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 2ème répartition 2022 - Approbation de conventions et d'avenants.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS.- Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues, Monsieur le Maire, chers concitoyens qui êtes présents ici ou derrière votre écran.

Ce rapport est proposé par Mme Marie BATOUX, l'Adjointe en charge de l'Éducation populaire.

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales, en collaboration avec l'administration d'État soutiennent financièrement des projets portés par des associations qui développent des accueils de loisirs sans hébergement, pour le dire plus simplement des centres aérés, organisés les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Une première répartition de crédits à titre d'acompte sur le budget 2022 avait été adoptée lors du Conseil municipal du 17 décembre 2021. Et nous avons alors voté le rapport au Conseil d'arrondissements qui précédait ce Conseil municipal. Cet acompte était d'un montant total de 1 351 500 euros.

En 2022, le budget de soutien aux associations d'accueil de loisirs sans hébergement a été augmenté de 594 500 euros. Cette augmentation s'ajoute à celle de 2021 qui était de 355 000 euros. Ces efforts budgétaires consécutifs ont permis de créer 1 466 places supplémentaires.

Aujourd'hui, une répartition des crédits de 3 555 920 euros est soumise à approbation. Le montant proposé à chaque structure correspond soit au solde de la subvention 2022, ce qui est le 4 pour les 4 structures de notre secteur, soit à une analyse de bilan d'étape fourni par les opérateurs, soit à une première proposition. Une convention a été signée avec chacune de ces associations.

Pour notre secteur, les associations concernées sont :

✓ Le Centre social Mer et Colline, pour lequel est proposé une subvention de 37 086 euros, ce qui porte la subvention totale à 50 586 euros ;

✓ Le Centre socio-culturel du Roy d'Espagne, qui avait touché 27 000 euros et va en toucher 53 891 euros, soit une subvention totale de 80 891 euros ;

✓ Le Centre socio-culturel St Giniez Milan, qui obtiendra en tout 94 199 euros ;

✓ L'Association de promotion de l'ingénierie socio-éducative située rue du Docteur Bertrand et touchera en tout 107 682 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Mme ABOURS. Y a-t-il des interventions ? Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°12 est adopté. Je vous remercie Mme ABOURS. (*Applaudissements*)

Le rapport n°22638627/12/DJ est adopté unanimité

M. le Maire.- Nous allons passer au rapport n°13. En l'absence de M. Luc FERRERO je vais le présenter moi-même.

Rapport n°22-38903/13/DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - SERVICE DES DROITS DES FEMMES - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 3ème répartition 2022.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire.- C'est un rapport qui est proposé par Mme Nathalie TESSIER ici présente, et qui concerne l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes.

Les associations concernées pour notre secteur sont :

✓ Le Centre social et culturel Mer et Colline pour un montant de 1 500 euros ;

✓ l'École des Parents et des Éducateurs des Bouches-du-Rhône Centre de pédagogie familiale pour un montant de 1 000 euros ;

✓ L'Amicale du Nid pour un montant de 4 200 euros. Je tiens à souligner que le vendredi 25 novembre, ce sera la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ces subventions s'inscrivent bien évidemment dans ce contexte.

Y a-t-il des interventions ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°13 est adopté. (*Applaudissements*)

Le rapport n°22-38903/13/DSSI est adopté unanimité

M. le Maire.- Nous passons au rapport n°14. Ce rapport est présenté par Mme D'AGOSTINO.

Rapport n°22-38827/14/DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 3ème répartition 2022

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Bonjour à toutes et à tous, chers concitoyennes et concitoyens, chers collègues. Avant de présenter le rapport qui m'incombe, je voulais revenir sur les appels à manifestations d'intérêt que nous lançons pour diversifier l'offre d'activités dans nos centres d'animation.

Depuis le début de la mandature, je m'attache à diversifier l'offre d'activités proposée dans nos centres d'animation. Dans le cadre de la délégation que m'a donné le Maire, et avec le soutien - j'insiste bien - de toute l'équipe des élus du Groupe majoritaire, je veille à faire de nos Centres des lieux encore plus résolument inclusifs, de solidarité, d'accès aux droits, des lieux de partage, de fête, de convivialité. Des lieux qui répondent aux besoins et aux envies de sport et de culture.

Je vous l'avais déjà dit, ce sont désormais quelques 200 activités qui sont proposées dans nos centres d'animation et sont proposées aux habitantes et aux habitants.

Depuis juin dernier, grâce au concours déterminant des agentes et des agents de la Mairie du 6/8 et plus particulièrement des équipes d'animation, cette politique de diversification se fait dans le cadre d'une procédure transparente et d'un processus visant l'égalité de traitement des demandes du tissu associatif. Cette procédure s'organise autour des appels à manifestations d'intérêt auprès des associations car cette politique se déploie grâce aux associations, que nous entendons soutenir en leur proposant des lieux, des créneaux, afin qu'elles puissent développer des activités et des projets dans les domaines du social, du sport et des cultures.

Ce sont désormais plus de 150 associations qui interviennent tout au long de l'année dans nos CMA.

En cette fin d'année, nous relançons un appel à manifestation d'intérêt aux associations, cette fois-ci ciblé sur les initiatives en faveur des jeunes. Pourquoi la jeunesse ? Vous l'avez rappelé, Mme MASSON, plus de 30% de la population marseillaise est âgée de moins de 25 ans. La jeunesse, qui a été particulièrement mise à mal par la crise sanitaire et sociale que nous avons traversée et continuons de traverser, impose un accompagnement attentif et bienveillant, pour répondre à un besoin légitime de protection et d'émancipation. Nous devons leur offrir la possibilité de prendre toute leur place dans la vie de la cité en veillant à la réduction des inégalités et en les invitant à coopérer pour plus de cohésion sociale.

Je terminerai en invitant toutes les associations à aller consulter le site de la Mairie du 6/8 pour prendre connaissance de l'appel à manifestations d'intérêt et à déposer le cas échéant leur candidature.

Je passe au rapport n°14. Il s'agit d'attribution de subventions à des associations d'intérêt social, 3ème répartition 2022. Ce rapport nous est proposé par Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du Lien social, de la Vie associative, des Centres sociaux, du Bel Âge et de l'Animation urbaine.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Marseille entend soutenir des associations qui s'investissent dans plusieurs domaines favorisant le Vivre ensemble, à

l'instar, notamment, de projets socio-sportifs en faveur des jeunes.

Est ainsi soumise à votre approbation une 3ème répartition au titre de 2022 d'un montant de 74 600 euros. Une association est concernée dans le 6/8 pour un montant de 15 000 euros. Il s'agit du Conseil représentatif des institutions juives de France Région Marseille Provence pour deux projets:

✓ L'organisation d'un tournoi de foot rassemblant des jeunes de différentes communautés, juifs, musulmans, chrétiens, laïques. L'association entend ici faire du sport un levier de lutte contre le racisme et pour le respect de la diversité culturelle;

✓ L'organisation d'un voyage en Israël rassemblant des personnes de différentes communautés dont des jeunes. L'association entend ici, par l'éducation, faire du respect de la diversité un vecteur de paix.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Mme D'AGOSTINO. Avez-vous des interventions? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°14 est adopté.

Le rapport n°22-38827/14/DGAJSP est adopté à l'unanimité

M. le Maire.- Mme Alexandra D'AGOSTINO, je vous laisse poursuivre avec le rapport n°15.

Rapport n°22-38828/15/DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles- 3ème répartition 2022

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Le rapport vous est proposé par Mme Lisette NARDUCCI, Adjointe au Maire en charge des Familles, des Mémoires et des Anciens Combattants.

Toujours dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Marseille entend soutenir des associations qui

s'investissent dans plusieurs domaines en faveur de l'aide aux Familles, à l'instar notamment d'actions de médiation familiale, d'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ou encore d'aide à l'acquisition de savoirs de base.

C'est ainsi qu'est soumise à votre approbation une 3ème répartition des crédits de 2022 pour un montant de 31 200 euros.

Une association est concernée dans le 6/8 pour un montant de 2 200 euros. Il s'agit de l'association Éducation, Protection, Insertion Sociale (EPIS) située dans le 6ème arrondissement, afin qu'elle puisse développer ses activités de médiation familiale et ses interventions dans le cadre de l'assistance éducative en milieu ouvert.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Mme D'AGOSTINO. Avez-vous des interventions ? Non ? Donc nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°15 est adopté.

Le rapport n°22-38828/15/DGAJSP est adopté unanimité

M. le Maire.- Nous poursuivons avec le rapport n°16.

Rapport n°22-38830/16/DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine- 3ème répartition 2022

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Le rapport nous est proposé par M. Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du Lien social, de la Vie associative, des Centres sociaux, du Bel Age et de l'Animation urbaine.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Marseille entend soutenir des associations qui contribuent au Vivre ensemble en favorisant la cohésion sociale et en s'investissant dans plusieurs domaines, à l'instar de projets socio-culturels et socio-sportifs, de projets

intergénérationnels, de projets de valorisation et d'intégration par l'environnement.

Est ainsi soumise à votre approbation une 3ème répartition des crédits de 2022 d'un montant de 15 700 euros.

Une association est concernée dans le 6/8 pour un montant de 2000 euros, l'Association des Terres Intérieures, une association d'agriculture urbain et sociale dans le 6ème arrondissement, pour son projet de développement des associations de quartier autour de la végétalisation collective et du jardin collectif de Frais Vallon.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Mme D'AGOSTINO. Des interventions ? Non ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°16 est adopté.

Le rapport n°22-38830/16/DGAJSP est adopté unanimité

M. le Maire.- Nous poursuivons avec le rapport n°17.

Rapport n°22-38832/17/DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2022-2024 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2ème répartition 2022 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Le rapport nous est proposé par M. Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la Vie associative, des Centres sociaux, du Bel Age et de l'Animation urbaine.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Marseille soutient la réalisation de projets de travaux ou d'acquisition d'équipements et de matériels du tissu associatif.

Est soumise à votre approbation une 2ème répartition des subventions 2022 à hauteur de 67 800 euros.

Pour mener à bien cette attribution, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité, année 2022, relative aux subventions d'équipement aux associations pour la période 2022-2024 à hauteur de 180 000 euros.

Dans ce cadre, une association est concernée dans le 6/8. il s'agit de l'association Mer et Colline, Centre social et culturel, pour l'achat de matériel de sonorisation et de communication, afin que l'association puisse développer des conférences, réunions, débats et projections en faveur de ses adhérents. Tout cela pour un montant de 2 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Mme D'AGOSTINO. Pas d'interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°17 est adopté.

Le rapport n°22-38832/17/DGAJSP est adopté unanimité

M. le Maire.- En l'absence de Mme Rosette DENIA SALONE, c'est Mme D'AGOSTINO qui présentera le rapport n°18.

Rapport n°21-38902/18/DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ et de l'inclusion - SERVICE HANDICAP - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Ce rapport vous est proposé par Mme Isabelle LAUSSINE, ici présente, Conseillère déléguée aux personnes en situation de handicap, à l'inclusion et à l'accessibilité.

Dans le cadre du plan d'action Handicap - Inclusion - Accessibilité pour la période 2022/2024, la Ville de Marseille entend soutenir en particulier des associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap. Elle entend ainsi favoriser l'autonomie des personnes et leur mieux-vivre dans la ville.

Est ainsi soumise à votre approbation une 2ème répartition des crédits 2022, d'un montant de 159 700 euros.

4 associations sont concernées dans le 6/8 :

✓ L'association Valentin Haüy pour un montant de 1 000 euros

✓ L'ASPTT pour un montant de 3 000 euros ;

✓ Le Collectif KO pour un montant de 2 500 euros ;

✓ Zim Zam pour un montant de 2 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Mme D'AGOSTINO. Avez-vous des interventions? Qui vote contre ? Qui s'abstient? Le rapport n°18 est adopté.

(Applaudissements)

Le rapport n°21-38902/18/DSSI est adopté unanimité

M. le Maire.- Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie. Avant que vous ne partiez, je vous rappelle que le prochain Conseil d'Arrondissements est fixé au mardi 13 décembre à 9h. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 11 par M. le Maire.